



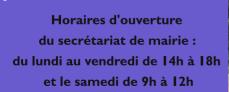


www.roche-lez-beaupre.fr

ROCHE INFOS

Bulletin d'information

Municipalité de Roche-Lez-Beaupré





Mot du Maire

Chers Rochoises et Rochois,

Un important choix concernant l'élection de notre nouveau Président de la République vient d'être fait ; nous souhaitons une stabilité permettant un travail efficace.

Les 11 et 18 juin prochains, vous devrez conforter la gouvernance de notre pays en choisissant nos représentants locaux au niveau national ; choix très important pour notre avenir.



Je tiens à saluer la diponibilité, le courage et la détermination de tous les bénévoles qui ont participé très activement à l'embellissement de notre commune lors des journées de plantations et de nettoyage.

Encore un grand bravo et beaucoup de remerciements à toute l'équipe de sympathisants pour leur implication et leur travail dans l'organisation du weekend du jumelage avec Santa-Brigida, lors du 20e anniversaire qui a été célébré les 19, 20 et 21 mai derniers.

Il m'arrive de recevoir en mairie des informations anonymes concernant des problèmes de circulation ou de stationnement. Vous comprendez bien qu'il m'est impossible de répondre à ces attaques sans en connaître les plaignants. Je reste à votre écoute et vous assure la discrétion.

Le Maire, Jacques KRIÉGER

Dates à retenir

- Mercredi 7 juin : **ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- <u>Dimanche 11 juin</u> : **1er tour des élections législatives**
- <u>Lundi 12 juin</u> : **Conseil Municipal**, à la mairie à 19h
- <u>Samedi 17 juin</u>: **marché des producteurs**, place Pasteur de 8h30 à 12h
- <u>Dimanche 18 juin</u> : **2ème tour des élections législatives**

Conseil Municipal du 24 avril

Désignation du jury d'assises 2018

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort de 6 personnes à partir de la liste électorale pour désigner les jurés d'assises 2018. Il s'agit d'une première sélection; d'autres tirages au sort au niveau cantonnal et départemental suivront.

Répartition des subventions aux assos 2017

Le Conseil a préparé les modalités d'attribution des subventions aux associations rochoises ou d'intérêt général pour 2017 : 6 € par jeune de -16 ans, 5€ pour les +16 ans ; un tableau sera soumis au vote lors du prochain Conseil.

Cinquantième anniversaire de la gymnastique

La Renaissance rochoise fête son cinquantième anniversaire cette année ; une subvention exceptionnelle de 500 € lui a été attribuée pour l'organisation de la fête qui devrait réunir de nombreux anciens gymnastes, moniteurs (trices) et responsable.

Tarifs municipaux 2017

Les tarifs municipaux ne sont pas augmentés pour l'année 2017 (voir détail page 5).

Maîtrise d'œuvre, travaux de voirie et d'assainissement

Afin de réaliser la mise en séparatif de la rue du Vieux-Roche (partie basse) et les travaux de voirie rues des Groseilliers, de la Source et du Vieux-Roche (bas), une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.

Le Conseil choisit le bureau JDBE qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

Intégration de la rue de la Cascade dans le domaine public communal

Le chantier du lotissement « les Balcons du Doubs » commencé le 13/04/2015 est achevé depuis le 16/03/2017. Les travaux sont conformes.

Le Conseil à l'unanimité décide d'intégrer les voiries et réseaux dans le domaine public communal.

Redevance d'occupation provisoire du domaine public

Le décret du 25/03/2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour les travaux de branchement gaz sous domaine public à 0.35€/mètre de canalisation. Le Conseil accepte la signature d'une convention pour versement des sommes dues.

PFAC: participation financière à l'assainissement collectif

Le Conseil rejette la mise en place d'une taxe applicable dès qu'une construction nouvelle ou ancienne se raccorde au réseau d'assainissement public.

Cependant à partir du 01/01/2018, après le transfert de compétence à la CAGB, cette taxe sera appliquée. Les personnes qui déposent un nouveau permis de construire devront être informées.

Election présidentielle 2017

Les résultats des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai ont été les suivants pour notre commune :

1° tour: Inscrits: 1546

Votants: 1277 (82,60%) Blancs et nuls : 22 (1,72%)

Suffrages exprimés: 1255 (98,27%)

Nicolas Dupont-Aignan: 57 (4,54%) Ont obtenu:

Marine Le Pen : 281 (22,39%) Emmanuel Macron : 291 (23,18%) Benoît Hamon: 67 (5,33%)

Nathalie Arthaud: 7 (0,55%) Philippe Poutou: 13 (1.03%) Jacques Cheminade: 2 (0,15%)

Jean Lassalle : 14 (1,11%)

Jean-Luc Mélanchon: 286 (22,78%) François Asselineau: 18 (1,43%) François Fillon: 219 (17,45%)

2° tour: Inscrits: 1545

> Votants: 1249 (**80,84%**) Blancs et nuls : 167 (13.37%)

Suffrages exprimés: 1082 (86,62%)

Ont obtenu: Emmanuel Macron : 682 (63,03%)

Marine Le Pen: 400 (36,96%)

Au niveau national, les résultats du second tour qui désignent Emmanuel Macron Président de la République, sont les suivants :

- Emmanuel Macron : 20 753 797 (**66,1%**)

- Marine Le Pen : 10 644 118 (33,9%)



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Suite aux élections présidentielles, vous serez de nouveau appelé aux urnes pour :

les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017

Attention : les bureaux de vote fermeront à 18h.

Si vous souhaitez faire une procuration, pensez à la faire assez tôt auprès de la gendarmerie afin que les gendarmes aient assez de temps pour la transmettre à la mairie.



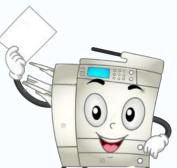
Tarifs municipaux

Photoco	opies

0.25 €
1.60 €
0.45 € <
0.10€
0.45 €



Forains (le m2)	0.90 €
Abonnement trimestre	135€
Marché mensuel (le ml)	2€



Concessions cimetière

15 ans (le m2)	50€
30 ans (le m2)	100€
Caveau d'urnes (600 €) + concession 30 ans 1 m2 (100 €)	700€
Caveau 2 places (1900 €) + concession 30 ans 3 m2 (300 €)	2200€
Caveau 4 places (2400 €) + concession 30 ans 5 m2 (500 €)	2900€
Case du colombarium 4 urnes 30 ans	750€
Cendres jardin du souvenir (urne ou dispersion)	200€



Salle Jouffroy d'Abbans

Saile Soulitoy a Mobalis	
Weekend Rochois	225 €
Caution	500 €
Plus value pour vaisselle	55€
Forfait Nettoyage	100€
Salle du haut cours adultes payant €/heure	6€
Acompte sur location non remboursable	100 €

Salle Gustave Courbet

Loc.à titre exceptionnel €/h1	0€
Forfait Rochois+assos rochoises 1 journée	50€

Divers

Location 1 table bistro bois	1	€
Location 2 banes bistro bois	1	€

Composteurs

Composteurs bois 300 litres	30€
Composteurs plastique 400 litres	40 €



Cabines téléphoniques

Vous l'avez peut-être remarqué mais récemment les cabines téléphoniques ont disparu de notre commune.

Orange a en effet procédé à la dépose des cabines à Roche ; en tout se sont 39 539 pupliphones en France qui vont subir le même sort.

Il faut savoir que la durée moyenne d'utilisation des cabines installées sur notre commune était de 55 secondes/jour/cabine ; ceci traduit l'évolution naturelle des usages qui accordent désormais une place prépondérante à la téléphonie mobile.

Les cabines sont progressivement déposées par la société Orange et devraient avoir disparu fin 2017.



Epicerie Solidaire

L'association solidaire des communes de l'Est bisontin, LE CABAS, concerne les villages suivants : Amagney, Chalèze, Chalezeule, Deluz, Laissey, Marchaux, Novillars, Pouligney-Lusans, Roche-Lez-Beaupré, Roulans, Thise, Vaire et Villers-Grelot.

La commune de Chalezeule prête gracieusement la salle transformée en magasin et plusieurs autres communes dont Roche-lez-Beaupré accordent une subvention. Une dizaine de rochois(es) sont bénéficiaires et 5 sont bénévoles.

En 2016, il a été distribué 17,34 tonnes de produits à 78 foyers, représentés par 181 personnes. Les foyers allant de 1 à plusieurs membres, 1570 enfants et adultes ont été ainsi aidés dans la dignité sur le plan alimentaire.

Peuvent bénéficier de cette aide les foyers dont le reste à vivre par jour et par personne (différence entre les revenus fixes et les charges incompressibles) est

inférieur à 8 €. Les prix pratiqués dans cette épicerie solidaire valent environ le tiers des prix courants.

A l'automne dernier, le nombre de familles bénéficiaires avait diminué mais malheureusement, depuis le début du printemps, il augmente sensiblement.

Si vous voulez faire un don à l'épicerie solidaire, envoyez un chèque au nom du Cabas, salle Olivier Mettra, 15, rue de la Cure, 25220-Chalezeule ainsi que vos coordonnées pour recevoir le reçu fiscal permettant une déduction fiscale. Le Cabas vous en remercie par avance.

Mutuelle solidaire

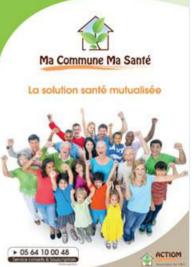
Une réunion publique aura lieu le lundi 12 juin 2017 à 19h30 à la salle du bar, à côté de la salle Lumière, rue des Ecoles

Au cours de cette réunion seront exposés les différents niveaux de garantie offerts par l'ACTIOM visant :

- à favoriser le retour aux soins de ceux qui y avaient renoncé faute de moyens financiers;
- de redonner du pouvoir d'achat en souscrivant à une mutuelle dont les primes sont moins élevées tout en assurant une protection équivalente.

Venez, posez les questions qui vous tiennent à coeur pour choisir ensuite en toute connaissance de cause, prenez un rendez-vous pour une étude personnalisée de votre cas.

Cette réunion fait suite au vote unanime du Conseil municipal et du CCAS pour renforcer la protection sociale au sein de la Commune



PFAC

TAXE D'ASSAINISSEMENT : la Participation Financière à l'Assainissement Collectif entrera en vigueur au 01/1/2018 (P.F.A.C.)

L'article 30 de la loi du 14/03/2012 a créé la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) avec une entrée en vigueur au 01/07/12 en remplacement de la Participation au Raccordement à l'Égout (PRE).

La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, lorsque les travaux ont été réalisés postérieurement à la mise en service du réseau.

Cette participation se justifie par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle règlementaire. Le plafond légal

de la PFAC est fixé à 80% du coût de fourniture et pose d'une installation d'évacuation individuelle. Elle s'élève à 2000 € par raccordement et 1000 € par logement supplémentaire

A partir du 01/01/2018, la commune aura perdu la compétence sur son réseau d'assainissement et l'application de cette taxe se fera d'office à la date du raccordement.

Les personnes qui ont un projet de construction devront prévoir les sommes dues dans leur plan de financement.

Travaux de printemps

Les travaux d'assainissement et de voirie de ce printemps ont permis de retrouver de belles rues dans le village. Il en est ainsi de la rue de la Barre qui depuis longtemps connaissait de grands désagréments lors des épisodes de forte pluie. Désormais, ces ennuis ne se renouvelleront plus. Une bi-couche d'émulsion a donné un aspect très roulant à cette voie qui s'ornait de belles flaques!

Petite histoire

Sur le cadastre napoléonien de 1807, cette rue s'appelait "chemin allant au Moulin". En effet, de l'autre côté du Doubs se trouvait le moulin d'Arcier au lieu-dit "la Canaie" où les Rochois portaient leur blé à moudre et pouvaient y "fouler chevesne" (chanvre). A cette occasion, et sur les communaux, ils avaient la possibilité de couper du bois mort pour leur chauffage et cueillir des cerises sauvages (merises) à condition de ne pas dépasser dix "feuillées" de ce fruit. Dans ce hameau de "la Canaie", il y a toujours une "rue du Moulin" mais plus aucune trace de cet établissement.

Autre voie ayant subi une opération de rajeunissement : la rue de la Fonderie dont la chaussée a été revêtue d'une couche d'enrobé supprimant ainsi les larges flaques qui s'étalaient d'un bord à l'autre.

Petite histoire

Cette rue a été ainsi nommée en 1959 parce qu'en 1949 s'y installa la fonderie de métaux d'apport des Ets Reboud.

Auparavant, sur l'actuel site de l'entreprise Sélectarc, s'était établie en 1920 la manufacture Bost qui fabriquait des

limes et où 13 Rochois travaillaient en 1921. Un peu plus tard, en 1938, est créée la société "Ullmo et Compagnie", raffinerie des corps gras qui traite les suifs et recycle les huiles de vidanges usagées. L'usine est fermée du fait que les frères Ullmo, d'origine juive, sont contraints de s'exiler. En 1946, le Conseil municipal refuse l'établissement dans les locaux de la tannerie et entreprise d'équarissage Béliard en raison des nuisances olfactives prévisibles.

Ecole

A l'occasion d'un travail sur la thématique "du blé au pain", les classes de MS/GS et de GS ont eu le plaisir de visiter le fournil de notre boulangerie, jeudi 11 et vendredi 12 mai le matin.

Monsieur Colney et son équipe avaient donc gentiment donné rendez-vous aux enfants à 8h30 tapantes, et c'est, émerveillés, que ces derniers ont

assisté à la confection de pains, de viennoiseries et de quelques gâteaux. Chacun a même eu droit, à la fin de la visite, à un délicieux croissant!



SARL Michel Angelot : une affaire de famille



Michel ANGELOT a pris sa retraite mais la société SARL Michel ANGELOT est toujours en activité.

Son fils, Jérémy, a repris les rênes de l'entreprise familiale qui se transmet de génération en génération depuis 1930.

Contact:

Jérémy ANGELOT

11 A rue du Barrage - 25220 Roche-lez-Beaupré

03 81 57 02 12 - jeremy.angelot@gmail.com - www.sarl-michelangelot.fr

Nouvelle activité

Salon des Cabotins - Salon de toilettage

Depuis le vendredi 12 mai, Lyse vous accueille à Roche-lez-Beaupré dans son nouveau salon de toilettage canin.

alon 2h et

Situé à côté de l'animalerie "Animopolis", le "salon des cabotins" est ouvert du mardi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et le samedi, de 9h à 12h30.

Contact:

6 B rue des Prés Chalots - 25220 Roche-lez-Beaupré 06 10 18 10 28 - lyse@salon-des-cabotins.com - www.salon-des-cabotins.com

Droit de réponse



Il arrive que la mairie reçoive des courriers avec des questions pertinentes mais dont le rédacteur oublie de porter son nom et dont la signature est illisible.

Pour nous permettre d'apporter les réponses souhaitées, merci de ne pas omettre d'indiquer nom et adresse ; l'absence de réponse ne vaut pas fin de non-recevoir ! $_{\rm O}$

Culte : Paroisse de Beaupré

Samedi 3 juin: à 18h, messe à Thise

Dimanche 4 juin, fête de la Pentecôte : à 10h30, messe à

Chalèze



Mardi 6 juin : à 10h45, temps de prière à Roche

Samedi 10 juin: à 18h, messe à Thise

Dimanche 11 juin : à 10h30, messe à Chalezeule

Samedi 17 juin: à 18h, messe à Thise

Dimanche 18 juin : à 10h30, messe à Saint-Hilaire

Samedi 24 juin : à 18h, messe à Thise

Etat Civil

Naissances

Ilhan YAMAKOGLU le 6 mai 2017 Timothée GRUB le 28 avril 2017



Toutes nos félicitations aux parents!

Décès

René ZORIN le 7 mai 2017 à 96 ans Georges VIAIN le 25 avril 2017 à 83 ans

Nos pensées accompagnent leur famille.



Mariages

Noces de Platine :

Marcel et Georgette DENIZOT le 6 mai 2017

Tous nos voeux de bonheur!

Comité de Jumelage

La Présidente du Comité de jumelage remercie toutes les personnes ayant participé à la réussite du 20ième anniversaire du jumelage entre nos deux communes.

Monsieur le Maire Jacques Krieger et son homologue italien Carluccio Regazzoni ont signé le renouvellement du serment de jumelage.

Nous avons été récompensés par l'intérêt porté par la population à suivre nos animations que ce soit à l'exposition Baschenis à la bibliothèque, à la semaine au Super U, au marché des producteurs le samedi matin, au concert à l'Eglise, à l'inauguration de l'arboretum, à l'office religieux, à la soirée dansante. .etc.

Nos jumeaux italiens ont été très sensibles à la qualité de l'accueil que nous leur avons réservé en particulier par tous les enfants des écoles de notre village encadrés par les enseignants et animateurs.



Le thème retenu cette année "création d'un arboretum" a permis de sensibiliser les jeunes enfants des deux cités à la nature et l'environnement. En effet les enfants volontaires français et italiens ont parrainé ces arbres. Ils pourront lors de promenades venir voir grandir ces arbres et dire plus tard : "j'y étais!"

Dès le retour à Santa Brigida, nos amis italiens nous ont envoyé ce mail :

"Nous sommes bien rentrés hier soir en Italie après avoir passé trois jours magnifiques avec vous. Tout le monde et surtout les enfants ont été ravis de l'accueil, de l'amitié, des jeux à l'arboretum avec Polo... Je crois que nous tous aurons de ce XXème un souvenir inoubliable! Très, très beau! Merci!"



Association des Parents d'Eleves

L'association des parents d'élèves de Roche-lez-Beaupré avec l'aide des maîtresses organise sa kermesse annuelle le <u>Samedi 10 Juin 2017 de 9h</u> <u>à 17h</u>. Toute la journée, les enfants pourront jouer aux différents stands (quilles, pêche à la ligne, chamboule-tout.), se faire maquiller, tatouer ou faire des mèches dans les cheveux ou bien faire du poney, découvrir des animaux de la ferme.

Peut-être découvriront-ils les équipements des pompiers ou de la gendarmerie ou d'autres choses.

Bien sûr, un stand restauration/boissons vous attendra avec les fameuses crêpes, saucisses, merguez et frites tout au long de cette manifestation.

Alors, réservez votre journée et venez avec les grands-parents, les enfants faisant un spectacle par classe depuis le matin dans la salle de motricité des maternelles. Tous les habitants de Roche sont les bienvenus pour cette fête, moment convivial. Venez

Loisirs Club Rochois

nombreux.

Le 20 avril dernier, c'était au tour des joueurs de belote du Loisirs Club Rochois de se rencontrer afin de se mesurer amicalement, cartes en main, salle Jouffroy d'Abbans à Roche-lez-Beaupré, pour le traditionnel concours annuel.

Cette année, 36 personnes, dont 16 femmes, y ont participé.

Comme à l'accoutumée, les membres des clubs voisins ont été invités à se joindre aux Rochois.

A l'issue des 4 tours de 13 parties, disputés dans la bonne humeur, les



résultats furent proclamés : 1er : André CHANET avec 5493 points, 2ème : Yvonne BARBIER avec 5415 points, 3ème : Bernard MEUTERLOS avec 5306 points.

Tous les joueurs sont repartis avec un lot, une terrine campagnarde pour les dames et une bouteille de vin pour les messieurs.

Comme chaque fois, la soirée s'est terminée autour d'un repas convivial réunissant 65 personnes.

La Renaissance : étoiles gymniques

Le dimanche 7 mai, les gymnastes de la Renaissance se sont rendues à Valdahon pour confirmer leur niveau gymnique, celui-ci étant récompensé par une ou plusieurs étoiles .

<u>Catégorie Jeunesses</u>: Marion COMPARET, Alice GINDRO, Eline GOMOT et Nina LOFE ont obtenu leur deux étoiles; Manon COHENBACRI, Manon KOCH, Naomi KOPF, Lucie LAVERGNE ont obtenu leur trois étoiles; Elodie FAY a confirmé ses quatre étoiles.

Catégorie Aînées: Julie COMPARET et Yu Chi LEE confirment leur trois étoiles; Sarah LAURENT et Eléna MAIROT ont obtenu leur quatrième étoile; Juliette GAGNOR échoue lors du passage en table de saut.

Félicitations à toutes ces gymnastes et merci à toute l'équipe de l'encadrement.



Anciens Combattants

Les membres des Anciens Combattants se sont réunis, le dimanche 23 avril, autour d'un verre de l'amitié dans la salle Lumière afin de partager un moment de convivialité.

Ce début d'année a été marqué par le changement de président : Mr Pierre Koch succède à Mr Hubert Gurnot, et par le décès récent de Mr Regazzoni Angelo : les membres présents ont observé une minute de silence.

L'association est toujours en recherche de nouveaux adhérents : vous êtes militaire, ancien militaire, vous avez participé à différents



conflits actuels ou plus anciens (AFN, 39-45, Indochine ...) ou tout simplement vous souhaitez devenir sympathisants car vous adhérez à nos valeurs, veuillez prendre contact au 06.13.63.91.64 afin d'avoir plus de renseignements sur les activités et les modalités d'inscription de l'association.

Anciens Combattants: un membre à l'honneur

Nous souhaitons mettre à l'honneur Mr René ZORIN, qui nous a quittés récemment, pour la raison suivante : il venait d'être admis dans l'Ordre de la Légion d'honneur et devait se faire remettre sa Croix de Chevalier.

Pour rappel, les conditions générales pour accéder à l'ordre « à titre normal » sont les suivantes :

1. Nul ne peut être reçu dans la Légion d'honneur s'il n'est français ;

2. Nul ne peut accéder à la Légion d'honneur dans un grade supérieur à celui de chevalier :

3. Pour être admis au grade de chevalier, il faut justifier de services publics ou d'activités professionnelles d'une durée minimum de vingt années, assortis

dans l'un et l'autre cas de mérites éminents;

4. Ne peuvent être promus aux grades d'officier ou de commandeur que les chevaliers et les officiers comptant au minimum respectivement huit et cinq ans dans leur grade et justifiant de titres de la qualité requise acquis postérieurement à l'accession audit grade.

A titre exceptionnel, en temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser des deux dernières conditions pour l'admission ou l'avancement dans la Légion d'honneur. Le Premier ministre est autorisé par délégation du grand maître à nommer ou à promouvoir dans l'ordre, dans un délai d'un an, les personnes tuées ou blessées dans l'accomplissement de leur devoir et qui sont reconnues dignes de recevoir cette distinction.

Depuis un décret de novembre 2008, des nominations directes aux grades d'officier et de commandeur ainsi qu'à la dignité de grand officier peuvent intervenir, afin de récompenser des carrières hors du commun, tant par leur durée que par l'éminence des services rendus. En janvier 2009, Simone Veil a été la première à bénéficier de cette disposition en étant directement élevée à la dignité de Grand Officier. La nomination directe à un grade supérieur à celui de chevalier est également possible lorsqu'il s'agit d'honorer une personnalité étrangère : c'est alors en fonction du rang protocolaire des récipiendaires (ainsi le prince Albert de Monaco a-t-il été directement élevé à la dignité de Grand Officier de l'ordre en 1984).

Depuis ce même décret, « la dignité de grand officier appartient de plein droit aux anciens premiers ministres qui ont exercé leurs fonctions durant deux années au moins ».

Roche Canoe Kayak

Le club de canoë kayak de Roche-lez-Beaupré propose du matériel en location :

Kayaks de tourisme + Pagaies + Gilets, au prix de 15 €par personne.

Contact: Alexis GAIFFE 06-32-99-12-34

Bibliothèque

Vous êtes tous invités à l'exposition marquant la fin de l'année scolaire, notre grand rendez-vous annuel du **mois de juin**. Tout au cours du mois, les lundis et mercredis de 15h45 à 18h30 et les samedis de 11h à 12h, vous pouvez venir admirer *les œuvres d'Arts visuels réalisées par les élèves des classes de l'école primaire de Roche*. Parents, grands-parents, lecteurs et non-lecteurs, n'hésitez pas à franchir la porte de la bibliothèque pour découvrir des petites merveilles.













Le renouvellement de 600 documents au magasin d'accueil de la médiathèque départementale a été effectué. Romans, documentaires, albums, bandes dessinées, CD et DVD, pour enfants, adolescents et adultes sont à votre disposition.

Atelier Écriture Adultes: Jeudi 1er juin 2017 de 17h à 19h. Club-Lecture: Jeudi 8 juin 2017 de 18h à 19h30: Les coups de cœur des adolescents.

Le Mardi des Mots: Mardi 13 juin 2017 de 15h45 à 17h15.

Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations sur le blog **bibliothequeroche.overblog.com.**

15

Histoire de Roche : Vivre à Roche entre les deux guerres, témoignage de Mauricette Incerti (suite)

On cultivait deux plantes sarclées : la pomme de terre et la betterave fourragère. Pour planter les tubercules de pommes de terre, que l'on dégermait au préalable, on travaillait le sol à la charrue au printemps pour ouvrir les sillons. Puis on mettait les pommes de terre à la main, on n'avait pas de machine pour cela, à mi-hauteur des sillons qui étaient ensuite rebouchés par le passage de la charrue qui ouvrait le sillon voisin. Les pommes de terre n'étaient pas butées. Pour la récolte, on avait une arracheuse et on faisait deux



tas des tubercules que l'on ramassait à la main : un pour les petites et un pour les moyennes et les grosses. Puis on les mettait dans des sacs de jute pour les transporter et les descendre à la cave par l'escalier.

Les pommes de terre, on s'en servait bien sûr pour notre consommation familiale ; on les utilisait également pour la pâtée des cochons et on en vendait à des particuliers.

Je ne devrais pas vous le dire, mais il m'arrivait d'en vendre en cachette 50 kg à l'institutrice pour me faire quelques sous. Ca ne se voyait pas sur la quantité qu'il y avait dans la cave!

Les betteraves fourragères, on les semait. On travaillait la terre à la charrue, puis à la herse et on formait des andains. Au sommet de ces andains, on plaçait les graines, une à une, en les enfonçant. Puis une fois qu'elles étaient développées, il fallait des éclaireir, c'est-à-dire supprimer deux betteraves sur trois afin de n'en laisser plus qu'une. Les autres, ce qui était en supplément, on



les donnait aux cochons. Lors de la récolte, on arrachait les betteraves à la main, une à une ; on coupait les feuilles vertes et on formait des tas qui étaient ramenés à la ferme et stockés dans la cave où on les déversait par le larmier. Pour la préparation des pâtées, on passait les betteraves au coupe-racines : il en sortait des lamelles que l'on remontait ensuite de la cave à la souillarde dans une sorte de hotte à raisin.

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER
Conception et rédaction : Jacqueline COUTIN, Philippe COUTIN,
Martine HATT, Pauline LIGIER, Philippe VALLET
Impression ESTIMPRIM - Besançon
mairie@roche-lez-beaupre.fr